

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 14 août 2024, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Suzanne Guilbault M. Nyx Pilon
Mme Kim Bernatchez Mme Michelle Payette
M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-RAG-6884

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Adjudication du contrat pour l'appel d'offres 2024-02
- 6.2 Afficheur de vitesse sur la Route 105
- 6.3 Résolution pour le PPA-CE
- 6.4 Résolution pour le PPA-ES
- 6.5 Achats centre de conditionnement

Adoptée.

2024-RAG-6885

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6886

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 131 188.84 \$ et la liste des comptes payés au montant de 39 271.76 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 7 août 2024 au montant de 94 140.27 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 7 août 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 188 648.55 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 311.00 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en juillet 2024.

2024-RAG-6887

LETTRE D'APPUI POUR LA FQM – PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TVQ

CONSIDÉRANT QUE la FQM veut faire des pressions pour le nouveau volet 2 visant à fournir des ressources additionnelles aux municipalités de région ou insulaires et à celles défavorisées serait mis en place;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau partage favoriserait les grandes villes et certaines municipalités défavorisées, mais pénaliseraient énormément les petites municipalités qui ne sont pas défavorisées;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose une proportion différente afin d'apporter un réel soutien aux régions;

CONSIDÉRANT QUE les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à envoyer une lettre d'appui à la FQM à notre député pour demander que leur proposition soit prise en compte et que le partage soit équitable pour notre région.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec Loisirs sports Outaouais

La directrice mentionne au conseil que Normand Veillette de Loisirs sports Outaouais nous propose une rencontre pour nous proposer des projets pour notre terrain au bord du Lac d'Écorces. Le conseil est disponible le mardi 10 septembre 2024 à 19h donc, la directrice va planifier la rencontre avec M. Veillette.

2024-RAG-6888

FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE PFM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a présenté le 10 octobre 2023 une demande d'appui financier pour la mise à jour de sa politique et plan d'action PFM-MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 , la Municipalité de Bois-Franc désire réaliser la mise à jour de sa démarche PFM-MADA à travers la démarche collective de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche PFM-MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose déjà d'un élu responsable des questions famille-aînés (RQFA), soit Michelle Payette et qu'elle souhaite poursuivre ce mandat pour la mise à jour de la démarche PFM-MADA à venir ;

ATTENDU QUE la Municipalité nomme donc Michelle Payette comme élu responsable des questions famille-aînés (RQFA) de la Municipalité de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal

- procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier famille et aînés.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

Annick Céré, Ellen Lemieux, Bernard Gauthier, Suzanne Guilbault, Michelle Payette et Julie Jolivette

Mélanie Angers (CISSS de l'Outaouais)

Audrée Racine-Lacroix (CISSS de l'Outaouais)

Marc-André Gauthier (Coordonnateur PFM-MADA MRCVG)

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Adoptée.

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN ET CAWOOD -
RÉSOLUTION VISANT À MODIFIER L'UTILISATION DU FACTEUR
COMPARATIF DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE, le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés ;

ATTENDU QUE, ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;

ATTENDU QUE, la municipalité de Bois-Franc est en accord avec la municipalité d'Alleyne et Cawood et exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;

ATTENDU QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique ;

ATTENDU QUE d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif hauts et ces impacts négatifs : calculation des quotes-parts de la MRC, calculation des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, ect.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que :

1. La municipalité de Bois-Franc demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.
2. Le conseil municipal de Bois-Franc propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents.
3. La municipalité de Bois-Franc invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée Nationale.
4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

2024-RAG-6890

RECONNAISSANCE D'UN CHEMIN PRIVÉ

La directrice générale présente au conseil une demande d'approbation pour l'ajout d'un chemin Privé. Ce nouveau chemin portera le nom de Chemin Breton situé sur le chemin Payette.

La municipalité fera faire une affiche pour le chemin afin que celle-ci soit identique aux autres dans la municipalité et ajoutera ce nouveau chemin pour Poste Canada, Sécurité Civile, Pompier, Ambulance...

Le chemin restera privé et sera donc à la charge du propriétaire. Aucun entretien ne sera fait par la municipalité.

Adoptée.

2024-RAG-6891

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 5 ans, que le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau réclame du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) une approche plus équitable qui tient compte des réalités des MRC les plus dévitalisées;

CONSIDÉRANT QU'année après année, les citoyens perdent énormément en termes de services de proximité, de ressources professionnelles publiques disponibles et sur place, de mesures et de programmes pour les appuyer dans leur intégration sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de Services Québec de Maniwaki est pratiquement devenu un espace sous-utilisé où les citoyens sont laissés pour compte et où aucun service personnalisé n'y est dispensé;

CONSIDÉRANT les nombreuses revendications et considérant qu'aucun ministre assigné au MESS depuis 2018 ne nous a partagé les orientations administratives de sa haute fonction publique parce qu'eux-mêmes sont tenus à l'écart et ne cherchent pas à comprendre l'impact de toutes ces décisions opérationnelles qui va même à l'encontre d'un gouvernement qui se dit « un gouvernement des régions »;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance de la réalité territoriale des fonctionnaires en place et l'absence d'innovation permettant de contrer l'appauvrissement grandissant de la population dans plusieurs cas à une situation d'itinérance ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace ou écoute active pour les MRC du Québec les plus dévitalisées, pour exposer nos enjeux alors que des procédures hautement rigides s'interposent entre les dirigeants politiques provinciaux et locaux, contrôlant ainsi le message politique, voire aligner les orientations du MESS selon leur vision administrative;

CONSIDÉRANT QU'un nombre de questions s'impose : que doivent comprendre les MRC en termes de responsabilités accrues pour leurs structures locales? Que font-elles de tous ces citoyens laissés pour compte aux prises avec des enjeux de **santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance...** ;

CONSIDÉRANT QUE même la classe politique nationale cautionne l'alignement administratif du MESS et sa nouvelle culture d'offre de services, dont la « **modernisation** des services d'emplois », le « **décloisonnement** des services », l'alignement des citoyens vers des services selon des **profils protopersona** », la **dématérialisation** des services d'assistance sociale... ;

CONSIDÉRANT QU'il semble s'agir d'un **charabia**, voire des alignements incohérents, sous la gouverne d'une haute fonction publique qui prend aveuglement des décisions sans tenir compte des citoyens les plus défavorisés et sans tenir compte des réalités locales en pelletant les responsabilités du MESS vers d'autres structures locales qui peinent à tenir le coup, devant la lourdeur des enjeux des citoyens affectés par des enjeux de **santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance**... ;

CONSIDÉRANT QUE devant ce déficit démocratique ou l'administration publique a pris en charge le MESS, alors que ces hauts fonctionnaires sont passés d'exécutants à une sorte de « dirigeants politiques ».

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc appui le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et s'oppose fermement à la transformation des services publics d'Emploi et de Solidarité sociale telle qu'alignée par la haute fonction publique, dont la stratégie de « **dématérialiser** les services d'assistance sociale » par un virage numérique;

Que cette stratégie précipitée de dématérialiser les services d'assistance sociale met à risque des personnes, notamment celles ayant recours à l'aide sociale qui ne bénéficie plus dorénavant d'un agent d'aide à l'emploi sur place, pour qui des enjeux d'alphabétisation dont celle numérique sont majeurs, d'accès à un ordinateur et une connexion Internet viendraient aggraver nos enjeux sociaux et économiques dont **l'ITINÉRANCE** ;

Que le conseil de Bois-Franc appui la préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin qu'elle mobilise les forces vives de notre milieu et celles des MRC les plus dévitalisées afin de mettre en place une opération publique et politique en continu pour faire connaître les impacts du désengagement du MESS sur les citoyens et du décrochage du gouvernement du Québec envers les régions.

Enfin, que le premier ministre du Québec prenne acte des enjeux de ses MRC les plus dévitalisées et intervienne urgemment auprès de ses répondantes politiques de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour freiner le fléau d'itinérance et les enjeux qui en découlent.

Adoptée.

2024-RAG-6892

APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE notre contrat de déneigement des chemins municipaux s'est terminé le 30 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir un entrepreneur pour le déneigement des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à publier un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux sur le site gouvernemental SEAO.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

TECQ 2024-2028

La directrice générale présente au conseil la lettre d'annonce pour le prochain TECQ. Un montant de 588 261 \$ est attribué à la municipalité de Bois-Franc pour une période de 5 ans allant de 2024 à 2028.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE

La directrice générale présente au conseil la lettre d'annonce du montant attribué dans le cadre du PPA-CE. Un montant de 24 000 \$ est accordé pour des travaux dans nos chemins municipaux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-ES

La directrice générale présente au conseil la lettre d'annonce du montant attribué dans le cadre du PPA-CE. Un montant de 19 600 \$ est accordé pour des travaux dans nos chemins municipaux répartis sur une période de trois (3) ans.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse à notre résolution pour l'électrification des transports

La directrice générale présente au conseil la lettre de réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant notre demande pour l'électrification des transports scolaire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciements de la Fondation Jean-Claude Branchaud

La directrice générale présente au conseil le courriel de remerciements pour notre don à la Fondation Jean-Claude Branchaud.

2024-RAG-6893

ADIUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPEL D'OFFRES 2024-02 - RÉPARATIONS CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL ET CHEMIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour des réparations sur le chemin du Parc Industriel et le chemin Pilon - 2024-02;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions conformes dont :

- Pavage Wemindji 208 596.79 \$
- Pavage Multipro 216 209.29 \$

- Eurovia Construction 328 908.68 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Pavage Wemindji au montant de 208 596.79 \$ taxes incluses pour la soumission 2024-02 Réparations chemin du Parc Industriel et chemin Pilon.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Afficheur de vitesse sur la Route 105

La directrice générale mentionne au conseil que les batteries dans les afficheurs doivent être changé. Elle demande au conseil s'ils veulent les conserver même si l'école St-Boniface est fermée pour deux ans. Le conseil veut quand même conserver les afficheurs de vitesse, car ceux-ci aident à diminuer la vitesse dans le centre du village. De nouvelles batteries seront donc installées sous peu.

2024-RAG-6894

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – DOSSIER ZYY24642-83085 (7) – 20240429-001

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc approuve les dépenses d'un montant de 24 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2024-RAG-6895

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – DOSSIER 00032488-1-83085 (07) – 20220511-008

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc approuve les dépenses d'un montant de 21 840 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat centre de conditionnement

La municipalité a reçu des demandes pour certains achats pour le centre de conditionnement (achat d'un banc d'exercices, poids libres et miroir). Comme un montant a été budgété pour des achats pour le centre de conditionnement, le conseil demande à la directrice d'effectuer les achats nécessaires tout en respectant le budget accordé.

2024-RAG-6896

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, dir. générale